

**VILLE D'AUXERRE (YONNE) - ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**N° 2022 – DSAT 388**

**PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT**  
**D'UN TAXI IMMATRICULE GH-790-AC**  
*(Abroge et remplace l'arrêté n°2022 – DSAT003 114 du 04 janvier 2022)*

Le maire de la ville d'Auxerre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-3 et L2213-6,

VU le Code des Transports, notamment les articles L3121-1 et suivants et L3124-1 et suivants,

VU la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès et l'activité de conducteur et à la profession de taxi,

VU le décret d'application n° 95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession de taxi,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCT/2010/0044 du 21 janvier 2010, réglementant la mise en circulation et l'exploitation des taxis,

VU l'arrêté n° PREF/DCL/BRE/2022/0405 du 08 avril 2022, relatif aux tarifs des taxis,

VU l'arrêté municipal n°812 du 30 octobre 1995 réglementant le stationnement des taxis dans la ville,

Vu l'arrêté municipal n° 2022 - DMARH049 du 19 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Raphaël ANTHEAUME directeur de la modernisation de l'administration et des ressources humaines,

VU la demande en date du 03 août 2022 de changement d'immatriculation d'un taxi présentée par la société « AMBULANCE DU SEREIN »,

**Arrête.**

**Article 1** - La société « AMBULANCE DU SEREIN », est autorisée à faire stationner un taxi immatriculé GH-790-AC, de marque CITROEN, sur la place n°11 en attente de la clientèle, à compter du 23 août 2022 dans le respect des règles fixées par les textes susvisés.

**Article 2** - Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- La société « AMBULANCE DU SEREIN »,
- Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique,
- Préfecture de l'Yonne,
- Direction des affaires juridiques,
- Police Municipale,
- Direction du patrimoine et aménagement de l'espace public,
- Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire.

Fait à Auxerre, le 09 août 2022

Pour le Maire,  
Le directeur de la modernisation de l'administration et des ressources  
humaines



Raphaël ANTHEAUME